



Le retour surprise de Marc Ravalomanana, dans des conditions qui restent mystérieuses, et son placement en résidence surveillée ont marqué la période. L'ancien chef de l'Etat est rentré de son exil sud-africain le 13 octobre, prenant apparemment de court les autorités qui ont immédiatement ordonné son arrestation. Il a été interpellé sans ménagement par les forces spéciales, après avoir tout juste eu le temps d'improviser un bref meeting et un point presse au balcon de sa résidence et tenu des propos menaçants. Dans un communiqué, le chef de gouvernement a tenu à rassurer sa famille, qui a accusé les autorités de l'avoir kidnappé. Il « *est en bonne santé et un médecin l'accompagne* », a-t-il déclaré. Les conditions de son retour restent floues et il est difficile de savoir pourquoi il est rentré à cette

date. Est-ce parce qu'il y a eu un accord avec les autorités pour le laisser rentrer ? C'est tout d'abord la supposition qui a été formulée, des discussions ayant eu lieu depuis plusieurs mois à ce sujet sous l'égide de la SADC, soucieuse de voir appliquer la feuille de route de sortie de crise dans son intégralité. Mais Hery Rajaonarimampianina a aussitôt démenti l'existence d'un accord et condamné l'initiative. La communauté internationale lui a emboîté le pas et a critiqué un retour effectué « *sans concertation* ».



Marc Ravalomanana lui-même n'a pas voulu donner de détails sur son retour, se limitant à déclarer qu'il était revenu seul mais selon certaines sources il serait rentré à Madagascar sur un vol privé qui aurait atterri à Antsirabe. Son ancien garde du corps, Jean-Marc Koumba, a été interpellé et placé en garde à vue prolongée, ainsi que quatre employés de l'Aviation civile de Madagascar (ACM). L'évènement intervient à un moment où le chef de l'Etat rencontre de sérieuses difficultés. On peut donc imaginer que Marc Ravalomanana ait choisi ce moment pour jouer les hommes providentiels, estime *RFI*. Son intérêt, c'est de retrouver une place sur l'échiquier politique et de reprendre les rênes de son groupe

Tiko, à l'abandon depuis 2009. Officiellement, il a été placé en résidence surveillée à Antsiranana pour la protection de sa sécurité et de la sécurité publique. Une mesure d'ordre administratif. La présidence a expliqué que Marc Ravalomanana a de nombreux ennemis qui en veulent à sa vie, et que sa présence à Antananarivo risquerait de troubler l'ordre public. L'ex-président, en effet, dès son arrivée a critiqué sévèrement le pouvoir. Il a mis en doute sa légitimité et affirmé qu'il n'attendrait pas la présidentielle de 2018 pour agir. Les partisans de Marc Ravalomanana démentent qu'il soit rentré pour précipiter la chute du régime et ils dénoncent une arrestation arbitraire. La relégation se prolonge, sans que l'on sache quel est véritablement le statut qui est appliqué à l'ancien président. Marc Ravalomanana a été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité mais ce n'est pas aujourd'hui la raison de son placement en résidence surveillée. Ca n'est pas non plus son retour illégal. La famille n'a pu lui rendre visite que deux fois, il est privé de l'assistance d'un avocat et ne peut communiquer avec l'extérieur. Il a pu néanmoins se rendre quelques heures sous bonne escorte aux obsèques de sa sœur, dans la banlieue de la capitale. Le GTT International fait appel à la communauté internationale pour que lui soit accordé un droit de visite et l'assistance d'un avocat. L'ONG sénégalaise de défense des droits de l'homme, la Raddho, « *condamne fermement la violation des droits fondamentaux de l'ancien président* ».

Une enquête officielle aurait été ouverte contre Marc Ravalomanana, selon Me Désiré Randrianarivelo, avocat de l'ancien président. Il affirme ne pas avoir été mis au courant des charges qui pèsent contre lui mais la notification pourrait entrer dans le cadre d'une plainte déposée par l'ACM. Le placement en résidence surveillée pourrait donc désormais prendre un tour judiciaire. L'avocat n'a toujours pas pu rencontrer son client. Jean-Marc Koumba, serait inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. La même charge pourrait être retenue pour l'ancien chef de l'Etat. Les familles des employés de l'ACM et l'épouse de l'ancien garde du corps protestent contre l'acharnement qu'ils subiraient de la part des enquêteurs. Leur lieu de détention n'a pas été révélé et ils ne bénéficient d'une assistance juridique. Une pétition a été lancée sous Avaaz en faveur de la libération de Jean-Marc Koumba, elle est destinée à Amnesty International.

La première conséquence de ce retour inopiné a été de provoquer **de fortes turbulences entre le pouvoir et la mouvance Ravalomanana**, qui était l'une des composantes de la plateforme présidentielle PMP. Les dissensions au sein de la mouvance ont été exacerbées. La situation politique n'en est donc qu'un peu plus instable. Les conséquences ultérieures de ce retour non négocié dépendront de ce que le régime va faire de l'ancien président. Combien de temps va-t-il le maintenir en résidence surveillée ? Va-t-il l'autoriser à reprendre une carrière politique ? Va-t-il sceller un accord avec lui et le faire participer au processus de réconciliation nationale ? Après avoir déclaré rallier l'opposition parlementaire, les députés du TIM ont fait volte-face et accepté de réintégrer la majorité présidentielle pour faciliter les négociations que le ministre Roland Ravatomanga mènerait avec le pouvoir pour obtenir le retour à son domicile de Marc Ravalomanana. Le parti entendrait désormais jouer la carte de l'apaisement et de la réconciliation nationale.

« **Une République bancal** », titre un nouveau communiqué du SeFaFi. L'Observatoire constaterait un manque de volonté politique de la part des dirigeants pour la mise en place effective de la IV^{ème} République. Votée en 2010, la Constitution a dû attendre la proclamation des résultats des élections de 2013 et l'investiture des premiers élus en 2014 pour commencer à entrer en vigueur. Des trois composantes principales de l'Etat, seul l'exécutif est pleinement en place. La relance économique est en panne, la lenteur d'action des nouveaux élus laisse incrédule. Le manque de vision présidentielle est devenu flagrant. Il apparaît que le gouvernement ne gouverne pas, que la Transition semble se prolonger et que les mauvaises pratiques qui se sont instaurées durant cette période continuent à polluer le climat politique et les espoirs de développement économique, note le SeFaFi.

Les formations politiques qui se réclament de l'opposition sont réticentes à franchir le pas au niveau de l'assemblée nationale pour pouvoir bénéficier du statut que lui réserve la Constitution. Seule une opposition extra-parlementaire tente de se structurer. Or pour avoir une légitimité et réellement peser dans la conduite des affaires de l'Etat, l'opposition doit être parlementaire, déclare en substance la HCC.

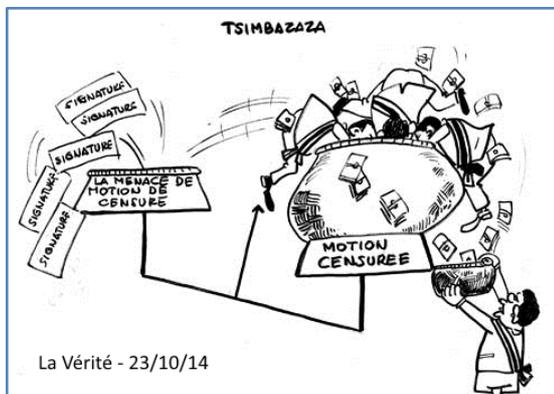
La plateforme pour la majorité présidentielle (PMP) se trouve dans une situation délicate. Censée réunir les

députés qui soutiennent Hery Rajaonarimampianina, la cohésion de ses membres est plus que jamais remise en question. La mouvance Ravalomanana, première formation politique, membre de la PMP avec 20 députés, après avoir longuement hésité à poursuivre son soutien, a décidé de reprendre sa liberté, après les péripéties du retour impromptu de Marc Ravalomanana et son placement en résidence surveillée mais il s'est par la suite ravisé. Le seul ministre de la mouvance, Roland Ravatomanga a décidé de rester dans le gouvernement, provoquant le désarroi des supporters de l'ancien président. Plusieurs membres influents du groupe parlementaire HVM, l'une des composantes de la PMP, ont fait défection, parmi lesquels le député Laisoa Jean-Pierre, surnommé le « *roi du bois de rose* ».



Afin de tenter de refonder le pouvoir sur des bases plus solides et permettre au chef de l'Etat de prendre un nouveau départ après un début de mandat jugé calamiteux, ses proches ont tenté de réunir une « Convention », le 14 octobre. Il était prévu d'y convier les partis politiques proches du pouvoir, les candidats malheureux à la présidentielle et autres « *orphelins* » de la Transition, les syndicats, les ordres des professions libérales, les chancelleries étrangères et des représentants du secteur privé. Cette « *Convention du 14 octobre* » devait déboucher sur la création d'une « *Plateforme pour la stabilité* » et aurait pu conduire à la constitution d'une nouvelle équipe gouvernementale ouverte à des ralliés. Les polémiques provoquées par cette initiative ont eu raison du projet, qui a été annulé au dernier moment. A la place est née une entité pour « *la protection du choix du peuple et de la légalité* », sous l'égide de la garde rapprochée du président.

Roger Kolo arrive au terme du délai de 6 mois qui lui a été accordé pour faire ses preuves. Il va devoir s'atteler à l'évaluation de son équipe, le chef de l'Etat lui ayant délégué cette tâche. Le bilan qui devrait être publié officiellement à la fin du mois pourrait ouvrir la voie à un changement de gouvernement, voire au remplacement de son chef. De l'avis général, l'équipe n'a pas été à la hauteur des espoirs qui avaient été mis en elle mais les proches du pouvoir lui accordent des circonstances atténuantes. En cause notamment l'attentisme supposé de la communauté internationale, soucieuse d'obtenir des garanties avant de reprendre sa coopération.



L'ouverture de la session parlementaire a été marquée, pour la 4^{ème} fois depuis l'installation de la nouvelle assemblée, par la menace d'une motion de censure. Une partie des députés favorables au projet s'étant rétractée, la motion de censure a été repoussée mais la situation reste délicate pour le gouvernement, qui ne sait plus précisément sur quelles forces politiques compter. Des observateurs ont rappelé aux députés frondeurs que le président de la République disposait d'une arme absolue, la dissolution. La session devait être consacrée à l'examen du projet de budget mais le gouvernement n'a pas rendu sa copie dans les temps. Le statut particulier de quelques villes, dont la capitale, dans le cadre de la loi sur la décentralisation, devait être l'un des sujets majeurs de cette session mais là encore, le projet de loi

n'est pas prêt. La presse continue de se montrer très sévère vis-à-vis des parlementaires, avant tout préoccupés par leurs « *avantages* » et prompts à se laisser soudoyer. Elle se déclare scandalisée par les marchandages qui ont conduit à la « *contre-motion de censure* ». L'heure est aux déballages, des poids lourds financiers de l'assemblée s'accusent de corruption et de trahison. La Bianco va diligenter une enquête. Le discrédit frappe les parlementaires et certains d'entre eux « *en rajoutent* », tel l'élu d'Antsohihy, Jao Jean, tristement célèbre pour des affaires de mœurs qui l'avaient mis en cause durant la Transition, qui a déposé une proposition de loi qui octroie

aux élus le statut de diplomate aux contrôles aéroportuaires, les exonérant du contrôle de leurs bagages. La mesure bénéficierait à leur famille et assistants parlementaires. Au même moment, le PNUD dispense une formation sur la bonne gouvernance à une trentaine de députés. Constat des formateurs : les députés ignorent leur véritable rôle.

Le conseil du gouvernement a adopté le projet de loi pour la **ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées**. Ce projet résulte d'une recommandation formulée en 2010 dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). Le nouvel EPU de Madagascar débute le 3 novembre à Genève.

Après avoir été suspendue pendant plusieurs années en raison de nombreuses malversations, **les adoptions d'enfants vont pouvoir reprendre**. Un Comité de révision doit actualiser la loi de 2005 et faire adopter le texte par l'assemblée. Les procédures devraient être allégées pour les adoptions dans le cadre familial. L'Autorité centrale de l'adoption, une entité indépendante, aura en charge la gestion du dispositif.

Les Etats-Unis appuient l'OIM dans la lutte contre la traite des êtres humains à Madagascar. Selon un rapport sur la traite publié par le Département d'État, la Grande Ile continue d'être un pays d'origine pour la traite des femmes et des enfants soumis au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Une aide financière destinée à l'OIM a été octroyée par l'ambassade. **La lutte contre un trafic de femmes malgaches vers la Chine se poursuit**. Des policiers chinois se sont rendus dans la Grande Ile pour enquêter, suite à une plainte déposée en Chine par l'une des victimes. Les investigations se concentrent sur les personnes qui sont à la tête de ce trafic et qui résideraient à Madagascar, notamment sur deux femmes malgaches qui seraient à la tête d'un réseau. Une dizaine de victimes seraient parvenues à regagner le pays.

La ministre de la population envisage d'autoriser la reprise des expatriations. Les travailleurs sociaux s'insurgent. La déclaration a été faite à l'occasion du « *dialogue international sur les migrations* » organisé à Genève par l'OIM. Dans un communiqué la ministre déclare qu'elle est déterminée à prendre des mesures fortes pour la protection des Malgaches désireux d'occuper un emploi à l'étranger. Le syndicat SPDTS estime totalement inopportuniste d'envisager la reprise des migrations, surtout vers des pays qui n'ont pas ratifié la Convention internationale sur la traite des personnes. Il déplore que les pouvoirs publics se désintéressent des personnes qui continuent d'appeler à l'aide depuis les pays du Golfe et le Koweït. Pour *L'Express*, ces travailleuses, dont les papiers ont été confisqués, ont été emprisonnées, violées, hospitalisées, sont livrés à elles-mêmes. La question de la traite sera probablement au centre de l'Examen Périodique Universelle (EPU) qui doit être consacré à Madagascar à partir du 3 novembre. La DG adjointe de l'OIM est venue s'enquérir de la situation. La ministre de la population a annoncé à cette occasion l'adoption prochaine d'une loi pour lutter contre la traite des êtres humains. L'Organisation va ouvrir une représentation à Madagascar.

Madagascar ne figure pas dans la liste des pays éligibles au Fonds de solidarité des Nations unies pour la paix qui permet d'aider financièrement les pays qui s'engagent dans un processus de réconciliation nationale. Son inscription permettrait d'envisager l'indemnisation des victimes des événements de 2002 et 2009 mais les chances d'aboutir sont réduites, estiment les spécialistes, la Grande Ile n'ayant pas connu de situation de guerre civile.



Le Comité de réconciliation nationale (CRN) dirigé par Zafy Albert fait pression sur le pouvoir pour qu'il mette en place le Conseil du Fampihavanana malagasy - ou Comité National de Réconciliation (CNR) - prévu par la Constitution. L'institution actuelle, dirigée par le général Rabotoarison, le CRM, est une structure mise en place par la Transition, qui aurait dû être abrogée. Le président de la République a officiellement annoncé à plusieurs reprises la création de cet organe mais les décisions tardent à venir. Le retour inopiné de Marc Ravalomanana pourrait obliger le

pouvoir à accélérer le processus. Une initiative très attendue par les bailleurs de fonds. Le CRN a annoncé son intention de soumettre au président de la République un projet d'ordonnance. *L'Express* croit savoir que le projet accorderait aux 66 membres du CRN un statut protecteur exagérément enviable. Les Etats-Unis font pression pour que le processus de réconciliation nationale soit enclenché, ils estiment que le moment est propice, après les déclarations apaisantes de l'ancienne première dame qui a renoncé aux propos vengeurs qui avaient été les siens après sa visite à son mari, en résidence surveillée à Antsiranana. Hery Rajaonarimampianina pourrait vouloir s'appuyer sur les chefs d'Eglise et des notables traditionnels mais le FFKM redouterait de se voir instrumentalisé par le pouvoir. Les américains semblent privilégier un dialogue direct, auquel devrait être associés les anciens présidents et l'actuel chef de l'Etat mais Andry Rajoelina et ses partisans ont fait savoir qu'ils ne participeront pas au processus. Le SeFaFi, dans son dernier communiqué, s'interroge sur le sens donné au mot « *réconciliation* », un mot brandi par tous mais, comme c'est souvent le cas à Madagascar, compris différemment par chacun. Entamer la réconciliation veut dire débattre des sujets de fond, qui bloquent ou handicapent le développement d'une société harmonieuse, aborder les sujets qui fâchent ou qui inquiètent, écrit-il. Les politiciens doivent prouver qu'ils sont soucieux de réconcilier le pays et non pas de manipuler les masses à des fins personnelles.

L'avocat Sud-africain des victimes de la tuerie du 7 février 2009 s'est rendu à Madagascar pour faire le point sur l'indemnisation des victimes et de leurs familles. La saisie conservatoire et la mise en vente des avoirs du fondateur du groupe Tiko sont réclamées. La plainte pour crime contre l'humanité déposée en 2012 en Afrique du Sud par les victimes a donné lieu à des échanges entre les deux gouvernements. L'absence d'accord de coopération judiciaire entre eux ne ferait pas obstacle à une collaboration. La venue d'enquêteurs Sud-africains à Madagascar serait nécessaire, pour collecter de nouveaux éléments de preuve. La venue de cette mission, annoncée depuis janvier 2013, serait suspendue à un accord du gouvernement malgache.

Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort : Madagascar reste « *abolitionniste de fait* ». 65 condamnés à mort sont encore comptabilisés dans les prisons du pays. La ministre la justice, souligne qu'aucun condamné n'a été exécuté depuis l'Indépendance, les peines de mort ayant été commuées en travaux forcés à perpétuité. Une proposition de loi portant abolition de la peine de mort devrait être examinée prochainement par l'assemblée nationale. Mais alors que l'assemblée serait sur le point d'adopter ce texte, **les exécutions extrajudiciaires et les actes de vindicte populaire se développent** et mettent les parlementaires dans l'embarras face à une société civile qui explique cette situation préoccupante par les dysfonctionnements de la chaîne pénale et de la chaîne anticorruption. Le quotidien *La Gazette* s'oppose au projet d'abolition de la peine de mort et préconise un référendum.

« **Madagascar cancre du continent africain** », en matière de gouvernance, selon *L'Express*. La Grande Ile est le pays qui connaît la plus mauvaise évolution depuis 2004, selon l'indice Mo Ibrahim. La crise politique de ces dernières années n'expliquerait pas tout. « *Tous les faits démontrent ce mauvais résultat* », analyse un économiste, citant notamment l'insécurité grandissante et la corruption qui gangrène le pays. L'Indice de développement humain (IDH), l'une des composantes de l'indice synthétique, est particulièrement mauvais. La gendarmerie et la justice arrivent en tête des institutions les plus corrompues selon les statistiques du Cajac (Centre d'action juridique et d'action citoyenne).

Opération « coup d'arrêt II » : 2 282 dahalo se sont rendus, 500 armes ont été identifiées par la gendarmerie. Après un mois et 20 jours, le bilan d'étape est jugé satisfaisant. Les dahalo repentis se sont engagés à ne pas récidiver. Ils ont rejoint leurs villages après avoir été identifiés et fichés. De nombreux autres, repliés dans la forêt auraient l'intention de se rendre mais redouteraient les représailles des forces de l'ordre. Un ultimatum leur a été donné. Une seconde vague de redditions a été annoncée peu après, portant l'effectif total des repentis à près de 7 000 hommes. *Midi* se félicite que les forces de l'ordre aient pu obtenir ces redditions et évité ainsi d'importantes pertes en vies humaines, « *à la grande satisfaction sans doute des organismes œuvrant dans le domaine des droits de l'homme* », écrit le quotidien. Exposés devant les caméras, certains montrent des traces de balles et des cicatrices, note *Tribune*. L'impunité qui leur a été promise bafoue les droits des populations, qui n'oseront pas demander justice, écrit le site. La question se pose également de leur retour dans la société : dépourvus de ressources, ne risquent-ils pas de retomber dans la délinquance ? L'exécutif travaillerait à un plan d'urgence pour leur réintégration sociale et professionnelle et pour la fourniture d'une aide durable aux populations locales affectées par des années de violence et de terreur, en liaison avec les partenaires financiers. *Le Daily* évoque la possibilité de faire appel à la coopération militaire française. Le gouvernement a décidé de réactiver les très controversées « *Dina* » sur l'ensemble du territoire. Pour une partie de la presse, « *le pouvoir s'abaisse à des solutions à grands spectacles avec ces dahalo en principe repentis, mais en réalité sauvés par le gong* ». Les cérémonies dites « *reddition générale* » des dahalo avec des groupes de paysans accroupis ou à genoux devant les autorités rappellent de biens douloureux souvenirs remontant à la période coloniale.

Les Etats-Unis invitent « le gouvernement à revoir le cas des stations [audiovisuelles] fermées ou celles à qui on a refusé le permis d'exploitation et d'y remédier aussitôt que possible, afin de montrer l'engagement envers la liberté de la presse et de tourner la page aux abus des droits de l'homme perpétrés par le gouvernement de transition ».

800 agents au chômage technique dans les guichets fonciers. Sans Schéma d'aménagement communal (SAC) et sans Plan local d'occupation foncière (PLOF), les guichets fonciers ne peuvent plus délivrer de certificats. La décision ministérielle a été perçue comme une volonté de l'Etat de revenir sur la décentralisation de la gestion foncière. C'était pourtant l'une des plus importantes avancées des réformes foncières enclenchées depuis 2006. Les guichets fonciers communaux allègent les activités des services domaniaux tout en donnant aux paysans l'assurance d'exploiter les terres de leurs ancêtres non encore immatriculées mais valorisées depuis des générations. 500 000 demandes de titres fonciers sont en instance de traitement dans les services des domaines.

Le ministère de l'industrie, du développement du secteur privé et des PME va apporter son appui à la promotion de la filière éthanol à partir de la canne à sucre. Cette initiative devrait permettre des créations massives d'emplois et concourir à la préservation de l'environnement, affirment les autorités. « *C'est un projet écologique visant à réduire la déforestation, à travers la réduction de l'utilisation du charbon de bois comme combustible* », estime le ministre de l'industrie. L'intérêt de cet agro-carburant, présenté comme un carburant écologique est en fait très controversé par les spécialistes mais leur discours est encore peu audible dans la Grande Ile.

Menaces sur la biodiversité. La compagnie britannique Sterling prévoit une nouvelle campagne d'acquisition sismique offshore sur le littoral Nord-Ouest. L'impact environnemental pourrait être considérable pour les espèces de cétacés et autres mammifères marins, s'alarme un collectif qui se mobilise pour la préservation de l'environnement face aux intérêts de l'industrie pétrolière. Une campagne précédente conduite à proximité de Sainte Marie avait surpris les observateurs pas les dégâts occasionnés aux populations de cétacés.

Les trafics de bois de rose auraient causé 750 millions de dollars de pertes pour le pays sur les 4 dernières années. Une récente émission de *RFI* évoque ce chiffre et décrit la situation dans les zones protégées du Nord-Est. Comme la société civile l'a toujours dénoncé, les trafiquants sont connus de tous. Parmi lesquels on compterait des représentants de l'Etat qui font étalage de leur richesse dans les principales villes de la région. Le député d'Antalaha, Laisoa Jean-Pierre, qui a contribué à la victoire de Hery Rajaonarimampianina lors de la présidentielle, est fréquemment suspecté d'être compromis dans ces trafics. La question de la vente des stocks confisqués n'est toujours pas réglée. La Suisse propose au gouvernement de lui apporter son appui pour présenter son dossier devant la CITES.

Ministère de l'environnement : 9 millions de tonnes de carbone à vendre. Un appel d'offre international est lancé. 450 000 tonnes ont été déjà achetées par la Banque mondiale. 50% des recettes issues de cette vente seront allouées aux communautés de base, le reste sera remis à l'Etat. Le ministre de tutelle explique que cela permettra de lutter contre la déforestation.

Le ministre de l'énergie a fait les frais de la crise qui agite la Jirama. Il a été limogé. Les délestages n'ont fait qu'empirer depuis l'accession au pouvoir de Hery Rajaonarimampianina et, fait nouveau, ont particulièrement touché la capitale. Le limogeage pourrait affaiblir encore le pouvoir présidentiel car Fienena Richard était le seul ministre du parti VPM-MMM, l'entité de l'ancien vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo, à siéger dans le gouvernement Kolo. Certains membres du parti s'insurgent et expliquent que le ministre n'est qu'un fusible car c'est le régime tout entier qui est défaillant. Le parti dispose de 15 députés élus qui constituent la troisième force au niveau de l'assemblée nationale, après le Mapar et le Tim. Par ailleurs, les partisans d'Andry Rajoelina ont été écartés du conseil d'administration de la société pour faire place aux proches conseillers du président de la République, comme cela avait déjà été le cas pour Air Madagascar. Patrick Leloup, ex-conseiller spécial d'Andry Rajoelina, a, en revanche, été maintenu à la présidence de Kraomita Malagasy (Kraoma), où il régnerait en maître. Un maintien qui s'expliquerait par sa prise de distance vis à vis de son ancien mentor. *La Gazette* souligne que sur les 158 sociétés à participation de l'Etat qui ont été créées depuis l'indépendance, seules 53 ont survécu et le sort de la plupart des rescapées, parmi lesquelles la Jirama et Air Madagascar, demeure très incertain.

Madagascar figure parmi les pays d'Afrique subsaharienne classés « fragiles », selon le rapport semestriel du FMI. Le pays a basculé dans cette catégorie entre 2011 et 2013, en raison de l'instabilité politique, de la recrudescence de l'insécurité et du développement d'activités illicites en tous genres. La Grande Ile fait également partie des 14 pays d'Afrique subsaharienne qui ont un revenu national brut par habitant inférieur à 992 dollars. Celui de Madagascar est de 430 dollars, plaçant le pays au 6ème rang mondial.



La reprise économique se fait attendre. Dans son dernier rapport sur l'évolution économique récente, la Banque mondiale indique qu'au bout des huit premiers mois de l'année Madagascar est en attente d'une reprise économique effective. « Bien que de nombreux investisseurs explorent leurs options, la plupart préfèrent attendre pour s'assurer de la stabilité politique et de la direction politique du pays », lit-on dans ce rapport. Pour *La Nation*, « Comme en 2013, et les années d'avant, cette année sera une année perdue de plus pour l'économie Malagasy ».